

CENTRE

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014



# SOMMAIRE

# 2014

---

Fonds & Formation	04
Parcours & Compétences	06
Réseaux & Proximité	12
Chiffres clés 2014	16

**LA DÉLÉGATION** CENTRE

7 rue copernic – 41260 La Chaussée Saint-Victor

Tél. : 02 54 74 65 77

L'ANFH Centre a démontré si besoin en était, que fêter ses 40 ans pouvait rimer avec dynamisme et réactivité. La cartographie régionale des métiers réalisée en 2013 a permis de définir un plan d'actions présenté lors de la journée 2014. Le film « GPMC : Enjeux et bénéfices » illustre les 4 années d'accompagnement des 66 établissements de la Région engagés dans la démarche GPMC. En ce qui concerne le DPC, 7 nouveaux établissements ont rejoint les adhérents de 2013. Le second plan Santé au Travail 2010-2014 a fait des conditions de travail dans la fonction publique une de ses cibles prioritaires pour le développement « d'une véritable culture de prévention des risques professionnels ». Cette priorité, a été relayée en Région Centre dans le Projet Stratégique Régional. Le plan d'actions s'est concrétisé par le recrutement de 2 conseillers-préventeurs, qui bénéficient d'une formation universitaire et sont accompagnés par un consultant spécialisé. Fin 2014, 75 établissements étaient engagés dans la démarche, cofinancée par l'ARS.



**Corinne Keryell (FO)**  
Présidente Régionale

# FONDS & FORMATION

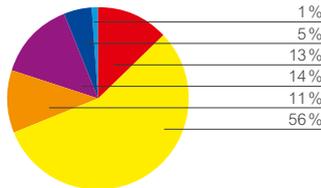
## UNE EXPERTISE POUR GÉRER ET FINANCER ÉTABLISSEMENTS ET COLLECTE

138 établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics adhérents au 2,1% – Plan de formation en région Centre emploient en 2014, 43274 agents de la fonction publique hospitalière. Concernant le DPC médical, 26 établissements confient leur contribution à l'ANFH Centre. Ils consacrent au financement de la formation professionnelle et du Développement professionnel continu (DPC) respectivement 2,9% et 0,50% ou 0,75% de leur masse salariale.

### L'ANFH, OPCA DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE :

- **mobilise des fonds mutualisés** au service des projets de formation des établissements et des agents ;
- **noue des partenariats** et recherche des financements complémentaires ;
- **contribue à l'optimisation** des budgets formation ;
- **prend en charge** l'avance de frais, le règlement des factures et des frais.

### RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS PAR TAILLE



- Moins de 50 agents
- De 50 à 149 agents
- De 150 à 299 agents
- De 300 à 999 agents
- De 1 000 à 4 999 agents
- Plus de 5 000 agents

69% des établissements ont moins de 150 agents. À l'autre extrémité, ils sont 6% à compter plus de 1 000 agents (8 établissements).

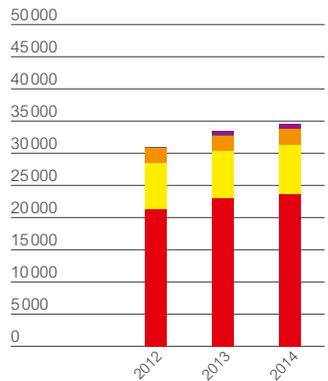
### CHIFFRES CLÉS

**142** ÉTABLISSEMENTS COTISANTS AU 0,6% - ETUDES PROMOTIONNELLES ET 0,2% - CFP/VAE/BC

**97,2%** ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS AU 2,1% - PLAN DE FORMATION

**90,3%** D'AGENTS DE LA FPH EMPLOYÉS PAR LES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS

### MONTANT DE LA COLLECTE DEPUIS 2012 (EN K€)



■ Plan ESAT → 2012 : 1 k€ ; 2013 : 1 k€ ; 2014 : 1 k€  
 DPC médical → 2012 : 0 k€ ; 2013 : 651 k€ ; 2014 : 891 k€

En 2014, le total des cotisations s'élève à 34 403 K€ contre 33 250 K€ en 2013, soit une augmentation de 3,5%. Cette évolution est inférieure à celle enregistrée au niveau national (3,8%).

## COLLECTE

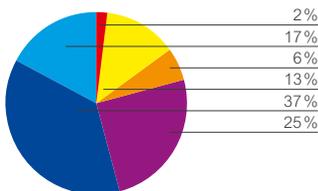
### L'ANFH collecte et gère 5 fonds :

- le 2,1% – Plan de formation ;
- le 0,6% – FMEP dédié aux études promotionnelles ;
- le 0,2% – CFP/BC/VAE ;
- le 4,8% – ESAT (formation des travailleurs handicapés accueillis) ;
- le 0,5% ou 0,75% – DPC médical.

## CHIFFRES CLÉS

<b>34 403 K€</b>	COLLECTÉS PAR L'ANFH CENTRE
<b>23 569 K€</b>	2,1% – PLAN DE FORMATION
<b>7 457 K€</b>	0,6% FMEP
<b>2 486 K€</b>	0,2% CFP/BC/VAE
<b>1 K€</b>	4,8% ESAT
<b>891 K€</b>	0,5% OU 0,75% DPC MÉDICAL

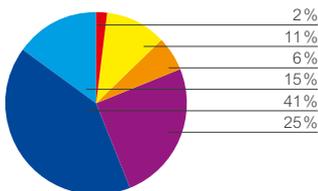
### RÉPARTITION DE LA COLLECTE 2,1% – PLAN DE FORMATION PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



- Moins de 50 agents
- De 50 à 149 agents
- De 150 à 299 agents
- De 300 à 999 agents
- De 1 000 à 4 999 agents
- Plus de 5 000 agents

La délégation enregistre 23 569 K€ de cotisations au titre du 2,1% – Plan de formation, qu'elle gère pour le compte de 138 établissements adhérents. 54% de ce montant provient des établissements de plus de 1 000 agents.

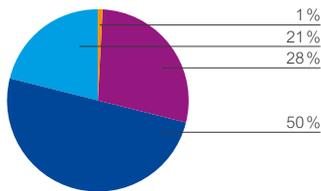
### RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,6% – FMEP ET 0,2% – CFP/VAE/BC PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



- Moins de 50 agents
- De 50 à 149 agents
- De 150 à 299 agents
- De 300 à 999 agents
- De 1 000 à 4 999 agents
- Plus de 5 000 agents

Les cotisations versées au titre du 0,6% – Fmep et du 0,2% – CFP/VAE/BC s'élèvent respectivement à 7 457 K€ et 2 486 K€. Les établissements de plus de 300 agents contribuent à 81% du total de ces cotisations.

### RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,5% OU 0,75% – DPC MÉDICAL PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



- De 150 à 299 agents
- De 300 à 999 agents
- De 1 000 à 4 999 agents
- Plus de 5 000 agents

En 2014, les cotisations versées au titre du DPC médical s'élèvent à 891 K€ et concernent principalement les établissements de plus de 1 000 agents.

# PARCOURS & COMPÉTENCES

## ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE

### 2,1 % – PLAN DE FORMATION

---

Pour accompagner les établissements adhérents dans la mise en œuvre de leur plan de formation, l'ANFH, OPCA de la fonction publique hospitalière :

- **assure** une veille juridique et sectorielle ;
- **met à disposition** des établissements et des agents des outils et supports d'information et propose une offre de formation prête à l'emploi ;
- **soutient et professionnalise** les acteurs de la formation ;
- **propose Gesform**, le logiciel de gestion de la formation destiné aux équipes formation et aux pôles.

---

#### CHIFFRES CLÉS

**44 657** DÉPARTS  
EN FORMATION  
EN 2014

**57,1 %**  
DES AGENTS  
DE LA RÉGION  
ONT ACCÉDÉ  
À LA FORMATION  
EN 2014

## RÉPARTITION DES DÉPARTS, HEURES, CHARGES ET ARF\* PAR TYPE

	DÉPARTS	HEURES	CHARGES (€)	ARF (€)*
TYPE 1	679	21 360	385 325	82 979
TYPE 2A	8 901	125 935	2 710 075	182 713
TYPE 2B	9 407	104 747	2 411 585	181 551
TYPE 2C	24 117	352 979	8 104 054	507 247
TYPE 3	890	35 998	814 657	173 118
TYPE 4	607	535 591	7 167 872	7 274 311
TYPE 5	1	105	0	0
TYPE 8	55	1 732	44 272	8 166

Les charges de formation sont principalement consacrées aux actions de type 2C et de type 4 soit respectivement 38 % et 33 % du total des charges.

### Typologie d'actions de formation (décret du 21 août 2008)

**Type 1** Actions de formation professionnelle initiale

**Type 2a** Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation immédiate au poste de travail)

**Type 2b** Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation à l'évolution prévisible des emplois)

**Type 2c** Actions de développement des connaissances et de la compétence (développement des connaissances et compétences et acquisition de nouvelles connaissances ou compétences)

**Type 3** Actions de préparation aux examens et concours des fonctions publiques

**Type 4** Études promotionnelles

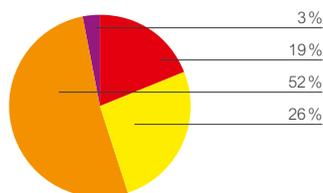
**Type 5** Actions de conversion

**Type 8** VAE

**À noter** : les types 6 (BC) et 7 (CFP) ne sont pas éligibles au Plan de formation.

**\*ARF** : Accords sur Recettes Futures.

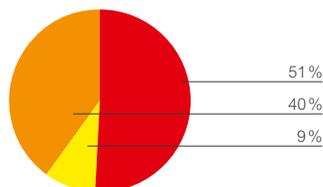
## RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR CATÉGORIE D'EMPLOI



■ A ■ B ■ C ■ Autres (principalement contrats aidés et non répartis)

En 2014, 52 % des stagiaires ayant bénéficié d'une action de formation dans le cadre du 2,1 % – Plan de formation sont des agents de catégorie C. Cette part est stable par rapport à 2013.

## RÉPARTITION DES CHARGES PAR NATURE DE DÉPENSE



■ Pédagogie ■ Déplacement ■ Traitement

# PARCOURS & COMPÉTENCES

## ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE

### ÉTUDES PROMOTIONNELLES

#### LES ÉTUDES PROMOTIONNELLES

Les études promotionnelles sont des actions de formation qui permettent d'accéder aux diplômes et certificats nécessaires pour exercer certains postes de la fonction publique hospitalière (infirmier, cadre de santé, aide-soignant...). La liste est fixée par arrêté ministériel.

L'ANFH Centre recherche chaque année la possibilité de prendre en charge le maximum de dossiers d'études promotionnelles. En 2014, la commission de juillet des études promotionnelles du Guichet Unique a été commune avec celle des études promotionnelles présentées dans le cadre du CFP afin de trouver la meilleure solution pour chaque dossier. Une liste complémentaire de dossiers est également constituée par les membres de la commission des études promotionnelles. Elle priorise les métiers en tension.

En 2014, le partenariat de l'ANFH Centre avec le Conseil Régional Centre-Val-de-Loire a permis le co-financement des études infirmières à hauteur de 330 000€.

#### CHIFFRES CLÉS

**837** ÉTUDES  
PROMOTION-  
NELLES EN  
COURS DONT  
**321** DOSSIERS  
ACCORDÉS  
EN 2014

## RÉPARTITION DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES

PAR FONDS (EN COURS ET ACCORDÉES EN 2014)

FONDS	EP EN COURS	EP ACCORDÉES
SUR LE 2,1 % ; 0,6%	771	292
SUR LE 0,2 %	66	29
TOTAL	837	321

Sur 837 études promotionnelles en cours de financement, 321 ont été accordées dans l'année. La source de financement provient essentiellement du 2,1 % – Plan de formation des établissements et du guichet unique ANFH.

## DIX PREMIERS DIPLÔMES PRÉPARÉS DANS LE CADRE DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES

DIPLÔMES	NOMBRE EP 2014	NOMBRE EP 2013	TAUX D'ÉVOLUTION 2014 / 2013
DE INFIRMIER	340	359	-5,3 %
DE AIDE-SOIGNANT	185	179	3,4 %
DIPL. CADRE DE SANTÉ	97	91	6,6 %
DE INFIRMIER ANESTHÉSISTE	36	36	0,0 %
DE INFIRMIER BLOC OPÉRATOIRE	32	19	68,4 %
BPJEPS	28	33	-15,2 %
DE AIDE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE	26	34	-23,5 %
DE ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ	17	17	0,0 %
CAFERUIS	16	25	-36,0 %
DE MONITEUR ÉDUCATEUR	16	16	0,0 %
AUTRES	44	51	-13,7 %
TOTAL	837	860	-2,7 %

En 2014, la délégation compte 837 études promotionnelles en cours de financement contre 860 en 2013, soit

une diminution de 2,7%.  
Le diplôme d'État d'infirmier est le diplôme le plus préparé (41 % de l'ensemble

des études promotionnelles), suivi du diplôme d'État d'aide-soignant (22%).

# PARCOURS & COMPÉTENCES ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE

0,2% – CFP/VAE/BC

## DÉPARTS EN FORMATION

DANS LE CADRE DU 0,2% – CFP/VAE/BC

Cette contribution finance le Congé pour formation professionnelle (CFP), le congé pour Validation des acquis de l'expérience (VAE) et le congé pour Bilan de compétences (BC).

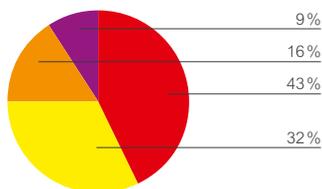
Le CFP ouvre aux agents de la FPH la possibilité de financer à leur initiative et à titre individuel des formations à visée professionnelle (reconversion, réalisation d'un projet personnel...) distinctes de celles prévues au Plan de formation de l'établissement. Ces financements sont sollicités directement par les agents de la FPH auprès de l'ANFH.

## CHIFFRE CLÉ

**60,2%**  
DE DOSSIERS  
ACCEPTÉS  
(hors BC)

## RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS EN 2014

PAR DISPOSITIF

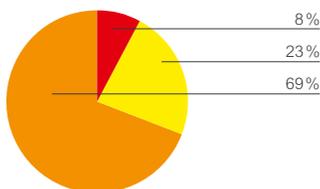


■ BC ■ CFP ■ EP ■ VAE

Le CFP (dossiers classiques) représente 32% des dossiers en cours, et se situe en seconde position après le bilan de compétences qui concentre 43% des dossiers.

## RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS EN 2014

PAR CATÉGORIE D'EMPLOI



■ A ■ B ■ C

Les dossiers pris en charge dans le cadre du 0,2% – CFP/VAE/BC concernent principalement les agents de catégorie C (69%), suivis des agents de catégorie B (23%).

## CHIFFRES CLÉS

**127** CFP\*

**66** ÉTUDES  
PROMOTIONNELLES\*

**36** VAE\*

**174** BILANS  
COMPÉTENCES\*

\* Dossiers en cours

# PARCOURS & COMPÉTENCES

## ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE

### 0,5% OU 0,75% – DPC MÉDICAL

#### DPC MÉDICAL

##### ACTIVITÉS DES PROFESSIONNELS MÉDICAUX

Le DPC est un dispositif associant l'analyse des pratiques professionnelles (APP) et l'acquisition ou le développement de connaissances et de compétences.

Il permet une mutualisation, voire une harmonisation des pratiques quel que soit le statut et favorise le décloisonnement entre les professionnels médicaux et paramédicaux.

Chaque année, tout professionnel de santé doit désormais participer à un programme de DPC. Ces programmes sont proposés par un « organisme de DPC », enregistré et évalué (favorablement) à cet effet par l'OGDPC.

Annuel ou pluriannuel le programme de DPC répond à trois critères :

- être conforme à une orientation nationale ou régionale de DPC publiée par le ministère de la Santé ;
- comporter des méthodes et des modalités validées par la Haute autorité de santé (HAS) ;
- être mis en œuvre par un organisme enregistré par l'Organisme gestionnaire du DPC (OGDPC) et évalué favorablement par la ou les commissions scientifiques concernées.

#### CHIFFRES CLÉS

**+1 000** DOSSIERS  
FINANCÉS DANS  
LE CADRE DU DPC  
MÉDICAL, DONT :

**86%** CONCERNANT  
LES MÉDECINS

**14%** CONCERNANT  
LES PHARMACIENS

# RÉSEAUX & PROXIMITÉ

## ÉCHANGER ET MUTUALISER

### L'ACTION DE L'ANFH CENTRE

#### COMPOSITION DU BUREAU RÉGIONAL

EN 2014

**Christèle Bienvenu** (FHF),  
présidente

**Corinne Keryell** (FO),  
vice-présidente

#### MEMBRES DU BUREAU

**Laëtitia Jehanno** (FHF)

**Patricia Romero-Grimand**  
(FHF)

**Christophe Dela** (CFDT)

**Marie-Noëlle Beunier** (CGT)

#### INSTANCES RÉGIONALES

##### BUREAU ET CRG

En 2014, le CRG a voté :

→ un retour supplémentaire aux établissements de 1,8 % compte tenu du VRP ;

→ l'adoption du plan d'actions de son axe stratégique N°4 sur la politique de prévention et santé au travail et l'engagement de recrutement de deux préventeurs ;

→ l'accord de financement dans le cadre du Guichet Unique, pour 209 dossiers d'un montant total de 10 049 136 € et d'une liste complémentaire ;

→ l'adoption du plan d'actions GPMC de son axe stratégique N°3

→ l'adoption de la politique régionale 2015 de retour aux établissements du budget régional selon la typologie des établissements ;

→ l'adoption du cadre budgétaire 2015 de la cotisation 2,10 % pour un montant de 23 735 404 € ;

→ l'adoption du renouvellement du partenariat de l'ANFH Centre avec le GIP Alfa Centre pour l'adhésion et le financement du site Etoile pour un montant de 3 000 €.

#### CPR

**Michaël Baudouin** (FO),  
responsable

**Aude Belfils** (FHF),  
responsable Adjointe

Le CPR s'est réuni 4 fois + 2 réunions d'analyse des offres. Le CPR arrête les thèmes du plan régional, valide les cahiers des charges et constitue la commission d'analyse des offres pour l'achat des formations régionales (1 270 k€).

## 23 PARTICIPANTS AU SÉMINAIRE DES INSTANCES RÉGIONALES

Il s'est tenu le 7 octobre 2014 en présence de Jean-Claude Bayle vice-président national et d'Emmanuelle Quillet, Directrice Générale.

### PROJET STRATÉGIQUE RÉGIONAL

2012-2015

Le projet stratégique régional de l'ANFH Centre comprend 5 priorités :

→ **axe 1** : cibler l'offre

de l'ANFH Centre par type d'établissement ;

→ **axe 2** : accompagner la mise en place de la GPMC au niveau régional ;

→ **axe 3** : accompagner le déploiement du DPC ;

→ **axe 4** : accompagner la mise en œuvre

des politiques de prévention (TMS, RPS, usures...);

→ **axe 5** : cibler l'offre de l'ANFH Centre pour les agents peu ou pas qualifiés.

**Axe 3** : après 4 années de co-financement européens, 2014 a été une année de bilan et de relance pour l'axe régional GPMC. Le bilan a été concrétisé par un film visible

sur le site régional (<http://www.anfh.fr/site/anfhfr/centre-gpmc-cartographie-regionale-des-metiers-de-la-fph>) et un document de synthèse qui se terminera en 2015. La nouvelle dynamique du projet a été concrétisée par le plan d'actions validé en 2014 suite à la cartographie régionale et la décision des administrateurs de maintenir un financement.

#### **Axe 4**

En 2014, l'ANFH Centre a construit la mise en œuvre de l'axe 4 sur les politiques de prévention.

Le projet s'appuie sur deux conseillers préventeurs et un prestataire extérieur, expert dans le domaine de la santé au travail.

Les deux préventeurs sont des agents de la fonction publique hospitalière mis

à la disposition du projet par leur établissement.

Une double prestation est proposée à chaque établissement engagé dans le projet, en fonction de ses attentes et de l'état des lieux réalisé :

→ une prestation de formation sur des thèmes en lien avec la prévention et la santé au travail, réalisée par le prestataire ;

→ une prestation d'accompagnement de la mise en œuvre d'une politique de prévention (document unique, RPS, ...) réalisée par les préventeurs et le prestataire.

Le financement du projet (Budget prévisionnel de 1,5M€) sera réalisé par l'ANFH, l'ARS et les établissements. Une demande de financement a également été déposée auprès du FNP.

# RÉSEAUX & PROXIMITÉ

## ÉCHANGER ET MUTUALISER

### L'ACTION DE L'ANFH CENTRE



En 2014, les modalités de mise en œuvre du Plan régional ont été modifiées : dès le mois de juillet 2014, le plan 2015 a été proposé aux établissements. En octobre 2014, au cours

des réunions départementales, une demi-journée a été consacrée à la planification de tous les groupes pour l'année 2015. Fin décembre, les établissements ont pu intégrer

les projets de formation dans leur organisation. Il ne restait à planifier que les formations pour lesquelles les prestataires n'étaient pas connus en octobre.

#### CHIFFRES CLÉS

**6** RÉUNIONS DÉPARTEMENTALES ONT REGROUPE  
**170** PARTICIPANTS

**3** JOURNÉES ONT REGROUPE **364** PARTICIPANTS

Chaque année, l'ANFH Centre propose des journées en lien avec les projets régionaux ou l'actualité. En 2014, en plus des réunions départementales qui sont l'occasion de communiquer avec les adhérents sur les dispositifs proposés, la gestion des fonds, les

évolutions réglementaires... Trois journées thématiques ont été organisées :  
→ **journée « Prévention, Santé au travail »** en mars 2014 : 166 participants ;  
→ **journée des ITEP sur le thème « Appréhender autrement les manifestations agressives des**

**usagers / patients »**, en partenariat avec UNIFAF : plus de 200 personnes dont 110 pour l'ANFH,  
→ **journée régionale Cartographie GPMC** en novembre 2014 : 88 participants.

## BILAN 2014

PUBLIC	NOMBRE THÈMES	NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES	NOMBRE DE GROUPES	NOMBRE DE JOURS DE FORMATION	COÛT PEDAGOGIQUE
TOUT PUBLIC *	27	3629	327	709	734 768
* DONT GPMC	3	1464	106	155	209 185
SOIGNANTS ET EDUCATIFS	23	1450	219	976	462 071
PERSONNELS TECHNIQUES	7	139	16	36	33 968
PERSONNELS ADMINSITRATIFS	7	203	18	38	39 606
TOTAL	64	5421	580	1 759	1 270 413

### LE PLAN D' ACTIONS DE FORMATIONS RÉGIONALES EN 2014

**580** GROUPES  
**5 421** STAGIAIRES  
**1 270 K€**  
D'ACHAT  
DE FORMATION

### DES OUTILS AU SERVICE DES PROFESSIONNELS [ANFH.FR/CENTRE](http://ANFH.FR/CENTRE)

Le site internet de l'ANFH Centre permet aux adhérents :

- de consulter l'offre de formation clés en main et les places disponibles ;
- de s'informer sur les événements et réunions proposés et organisés par la délégation ANFH Centre ;
- de télécharger les dossiers CFP.

Il y est également possible d'accéder aux guides et outils méthodologiques réservés aux établissements adhérents comme par exemple le site DPC.

**En 2014, 3499 utilisateurs du site régional, 52019 pages ont été vues 55% des utilisateurs étaient de nouveaux visiteurs.**

## CHIFFRES CLÉS 2014

### CENTRE

# 138

ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS  
À L'ANFH CENTRE

# 57,1 %

TAUX D'ACCÈS  
À LA FORMATION

#### ADHÉRENTS

**97,2%** D'ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS  
AU 2,1% – PLAN DE FORMATION

SOIT 90,5% DES AGENTS DE LA FPH DE LA RÉGION

**26** ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS AU DPC MÉDICAL

**44 657** DÉPARTS  
EN FORMATION

**127** AGENTS EN  
COURS DE CFP\*

**36** AGENTS EN  
COURS DE VAE\*

**174** BILANS DE COMPÉTENCES  
FINANCÉS\*

**837** ÉTUDES PROMOTIONNELLES  
FINANCÉES\*\*

#### DONNÉES FINANCIÈRES

**+34 403 K€**  
COLLECTÉS  
EN 2014

Répartition :

**23 569 K€** 2,1%  
PLAN

**7 457 K€** 0,6%  
FMFEP

**2 486 K€** 0,2%  
CFP/BC/VAE

**1 K€** 4,8%  
ESAT

**891 K€** 0,5% OU 0,75%  
DPC MÉDICAL

\* Dans le cadre du 0,2% – CFP/BC/VAE

\*\* Tous fonds confondus